

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 25 JUIN 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 39
Nb. de représentés : 4
Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 17h09, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, le Maire.

AFFAIRE N° 33/1560 :

Vote de subvention à la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RAVAT Adame, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), POTIN Philippe (par Madame AHO NIENNE Sandrine), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame GUIEN Marie Claire), RIVIERE Christelle (par Monsieur DIJOUX Stéphan).

ABSENTS :

MM. TIONOHOUE Sabrina, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, RAYMOND Edmée, BELLON Stéphan, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BOYER Marie Pascaline, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Héléna ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 28 juin 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 19 juin 2024.



Le Maire



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240625-33-1560-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024

Michel FONTAINE

Affaire n°33/1560 : Vote de subvention à la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM).

Service Central Associatif - Direction Générale des Services à la Population

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM) est une association reconnue d'utilité publique par décret du 30 avril 1970 (Journal Officiel du 10 mai 1970).

L'association intervient essentiellement sur ces trois axes majeurs :

- La sauvegarde de la vie humaine en mer et sur les plages, le long du littoral ;
- La prévention du public contre les risques liés à la mer ;
- La formation du personnel nécessaire à leur mission.

La station de sauvetage en mer basée dans le port Lislet Geoffroy de Saint-Pierre intervient dans une zone comprise entre Saint-Leu et Sainte-Rose, sur une bande de 20 nautiques (37 Km).

Le Président de la station sollicite la Commune de Saint-Pierre pour l'attribution d'une subvention de 5 000 € au titre de l'exercice budgétaire 2024 afin d'assurer le fonctionnement opérationnel et administratif de la station.

Le financement de cette mesure est opéré par prélèvement sur la ligne budgétaire 024 65748 55 RE24000033

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER le vote d'une subvention de 5 000 € à la SNSM.**
- **DE L'AUTORISER, lui ou l'un des adjoints délégués dans leurs domaines respectifs de compétences, à SIGNER toutes les pièces administratives et financières se rapportant à cette affaire.**



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20240625-33-1560-DE
Date de télétransmission : 27/06/2024
Date de réception préfecture : 27/06/2024